L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 15 AOUT 1885. 58me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 15 AOUT 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le Shérif, sur les lieux ci-après désignés, 55 balles de caoutchouc, ex steamer Lucy P. Miller, maintenant à l'entrepôt Montgomery, No 151 rue Fulton, entre Julie et St-Joseph.

Par Jas. P. Guinault, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, cottage sur la Promenade Carondelet, No 133; maison haute en briques rue Robertson, No 230; petite bâtisse en bois rue Orléans, No 319.

Les Indiens aux Etats-Unis.

Dans un article consacré aux Indiens des Etats-Unis et à un soulèvement de tribus, l'*Abeille* du 28 avril 1885 disait :

Les dernières dépêches télégraphiques nous annoncent de nouveaux soulèvements, des tueries, des poursuites qui seront suivies d'autres tueries. La population des Etats-Unis s'émeut, naturellement, au récit d'un massacre de trois milles, et réclame un châtiment prompt et exemplaire ; le gouvernement, comme par le passé, enverra aux commandants l'ordre de ne rien négliger pour protéger les colons contre la fureur des sauvages ; ceux-ci, après une résistance opiniâtre, seront cernés, et ceux que les balles n'auront pas atteints seront probablement jugés et punis.

Et il en sera ainsi jusqu'à ce que le dernier des Indiens aille rejoindre ses ancêtres dans le pays délicieux qu'il a rêvé et qui lui a été promis.

Mais le peuple, après avoir crié vengeance et avoir été vengé, recherche-t-il lui-même, ou ordonne-t-il à ses mandataires de rechercher la cause de ces révoltes et de ces massacres qui se renouvellent presque à époques fixes !

Les autorités, après avoir frappé au nom de la civilisation outragée et dans un but de sûreté future, instituent-elles, ont-elles jamais institué des enquêtes ? Tentent-elles, ont-elles jamais tenté de s'assurer si les agents qu'elles ont désignés et qui occupent des places scandaleusement lucratives, étaient, remplissent honnêtement leurs devoirs, ou sont innocents d'exploitations et de provocations ?

Il n'est pas d'Américain qui ne serait heureux de pouvoir répondre affirmativement à ces questions. Le peut-il ?

Si, étant admise la nécessité d'avertissements sévères et de terribles représailles, les esprits impartiaux, les cœurs généreux, voyaient, au rétablissement de la paix, la recherche d'un remède aux maux dont gémit l'humanité, des mesures préventives, des lois conciliatrices—le ne prêcheraient pas une croisade du haut des tribunes, des chaires, et par la voie des journaux, pour les obtenir ; ils ne supplieraient pas le Congrès d'en faire l'essai avant de décréter l'anéantissement.

La nation est aussi magnanime que puissante ; elle ne voudrait pas détruire, s'il reste des moyens de salut, un espoir de régénération. Le gouvernement—nous le proclamons à sa gloire !—a invariablement et noblement rempli les conditions qu'il était imposées à l'égard des Indiens, mais on n'est pas tenu de juger, sans preuves, que ses agents ont été aussi loyaux que lui, et que leur conduite a toujours été désintéressée ou irréprochable.

Enfin, grâce au zèle éclairé, à la politique ainsi hardie que dévoue de M. Cleveland et des patriotes éminents dont il a su s'entourer, cette grave question indienne, que l'on considérait comme insoluble, va être promptement et heureusement vidée, à l'honneur des Blancs, à la satisfaction des Peaux Rouges, et pour le plus grand bien des deux races depuis si longtemps en lutte. Cela prouve une fois de plus qu'il ne faut souvent aux gouvernants que la détermination inflexible de remplir leur devoir pour obtenir les plus beaux résultats, pour accomplir les plus magnifiques choses.

Cette entreprise, poussée avec tant d'énergie et de droiture par la nouvelle administration démocratique, est extrêmement remarquable et restera une date glorieuse dans l'histoire de la politique intérieure des Etats-Unis.

Elle a été provoquée, dernièrement, par une levée de boucliers des Indiens. Quelle avait été la cause réelle, ouverte ou cachée de la révolte, c'est ce qu'a voulu savoir M. Cleveland ; il comprenait bien qu'il lui fallait combattre la source du mal pour y apporter remède, pour en détruire le germe.

De temps immémorial, les Affaires Indiennes ont été, le plus souvent, un foyer de trafics malhonnêtes, de transactions souterraines qui se faisaient aux dépends des peaux-rouges. Les hauts fonctionnaires de Washington ignoraient ce qui se passait ou feraient bénévolement les yeux. Inutile de prévenir sur les exactions des agents ; elles sont connues depuis longtemps, et il est facile d'y mettre bon ordre. Ce que l'on sait moins, c'est que les blancs pénétraient, peu à peu, sur les terrains réservés aux Indiens et finissaient par s'y établir en maîtres ; ils faisaient avec les propriétaires des contrats en vertu desquels ils en avaient plein et entier usage. Les contrats étaient-ils fidèlement observés et la rente régulièrement payée ? C'est ce que nous n'avons pas à examiner. Toujours est-il que, bientôt, réduits aux abois et privés de tout moyen d'existence, les Indiens en arrivaient à s'insurger. Ceux qui généralement s'emparaient de leurs terres étaient de gros éleveurs qui employaient par centaines, par milliers, ces trop fameux gardiens de troupeaux dont la réputation laissait trop souvent à désirer. Il suffit de citer ce détail pour expliquer les révoltes.

Lors de la dernière insurrection, M. Cleveland alla en toute hâte aux informations, il ordonna une enquête, et il en résulta, suivant le général Sheridan, tout spécialement consulté—nous citons ses paroles—qu'il n'y avait pas moyen de pacifier les Indiens, tant qu'il serait permis aux étrangers de s'établir sur leurs meilleures terres.

De là, la proclamation de Cleveland déclarant comme nuls et non avenus tous les loyers de terres entre blancs et peaux rouges. L'ordre d'exécution est lancé, il livre tout le territoire indien à la direction du général Sheridan qui doit faire exécuter les volontés du Président ; il faut que l'évacuation ait lieu dans les 40 jours ; au besoin, elle s'opérera par la force. Le territoire appartient aux Indiens ; il est de toute nécessité qu'il leur soit rendu. La justice, la sécurité publique veulent qu'il en soit ainsi.

Une pareille proclamation, accompagnée de mesures propres à en faire exécuter toutes les clauses, devait tomber comme la foudre au milieu du monde des éleveurs qui, forts des précédents et de l'acquiescement, sinon formel, au moins tacite, des administrations précédentes, se croyaient complètement maîtres du terrain qu'ils occupaient. Ils réclamèrent ; ceux qui étaient installés sur les réserves des Cheyennes et des Arapahoes en voyèrent à Washington une forte délégation composée d'hommes influents qui devaient, suivant toute apparence, agir puissamment sur l'esprit du Président et le déterminer, sinon à revenir sur sa proclamation, au moins à en adoucir les rigueurs.

L'exploitation a, en effet, pris des proportions dont on ne peut se faire une juste idée qu'en citant des chiffres : il ne s'agit pas de moins de 3,900,000 acres ainsi envahis, couverts d'immenses troupeaux et de toute une population de *cow boys*. Ni plaidoiries, ni supplications ne furent épargnées. Rien n'y fit ; le Président resta inflexible.

"Vous voulez un délai, répondit M. Cleveland aux délégués ; vous oubliez qu'en deux heures, trente à quarante Indiens peuvent porter la terreur dans le pays. La première autorité en semblable matière, le chef de l'armée, le général Sheridan, assure que vous êtes le grand obstacle à la tranquillité publique. Vous habitez une région qui contient quatre millions deux cent cinquante mille acres affectés aux besoins des Indiens. Sur ces quatre millions et plus d'acres, il ne leur en reste que quatre-vingt mille ; ils sont obligés de se réfugier en foule autour des agences. Il est évident que cet état de choses ne peut durer. Deux intérêts se trouvent ici en conflit. Lequel des deux doit céder à l'autre ? D'un côté, il y a la paix, la sécurité publique, la sureté des existences ; de l'autre, il y a vos intérêts privés. Nous devons faire passer le bien général avant le vôtre. Vous voudriez obtenir un délai jusqu'au printemps prochain ; c'est ce que nous ne pouvons vous accorder. Voilà déjà douze jours que l'ordre est lancé ; au lieu de vous y conformer, de donner à l'évacuation un commencement d'exécution, vous êtes venus ici perdre un temps précieux. Je vous l'ai déjà dit, l'ordre ne peut être révoqué ni changé. Vous dites que le temps vous manque ; je suis persuadé que vous le trouveriez suffisant, si, au lieu d'évacuer le territoire, il s'agissait de l'envahir. En tout cas, s'il y a quelque modification à apporter dans les termes de la proclamation, elle ne sera possible qu'après que vous aurez prouvé bien clairement que vous avez fait tous vos efforts pour vous conformer à l'ordre, et que l'impuissance seule vous a empêchés de compléter l'œuvre."

Cette entrevue a causé, il y a une quinzaine de jours, une profonde sensation, non seulement dans le territoire indien, mais dans tous les Etats-Unis, et l'attitude ferme, inflexible de M. Cleveland a été l'objet des éloges unanimes de la Presse. On sent en lui l'homme qui est ardemment animé de l'amour du bien, qui n'épargne rien pour connaître son devoir et, après s'en être rendu nettement compte, va droit au but, sans se laisser distraire par aucune considération extérieure.

Cette politique, si heureusement poursuivie, a conduit à des résultats aussi bienfaisants qu'inattendus et fait découvrir une foule d'abus qui s'étaient glissés dans le département des Terres publiques et sur lesquels l'autorité avait la faiblesse de fermer les yeux.

On savait vaguement qu'une foule de terrains appartenant aux Etats-Unis avaient été envahis par des particuliers qui s'y étaient établis et les avaient entourés de clotures, absolument comme s'ils leur appartenaient. On est arrivé à la preuve qu'il n'y a pas moins de 10,000,000 d'acres ainsi soustraits à l'Etat. Trop souvent il arrive à un malheureux immigrant d'acheter un "homestead", dont il ne peut prendre possession, parce que le terrain est déjà occupé illégalement par quelqu'association ou corporation.

Le Président vient encore de mettre un terme à ces abus. Il a lancé, le 10 août, une seconde proclamation qui ordonne l'enlèvement de toutes ces clotures, l'éviction de tous ces tortrains et prescrit aux autorités compétentes de soutenir les droits de l'acquéreur contre les prétentions et les intimidations des occupants illégaux. Que cette nouvelle mesure, digne corollaire de la première, soit aussi vigoureusement mise à exécution, et le pays devra au nouveau bienfait au premier magistrat démocrate.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany Louisiane.

M. H. Billard (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 1er août.

En témoignage du respect dû à la mémoire de l'ex-président M. Olivier Blineau, surnommé le "Père de la Société," et en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus à l'Institution, le Conseil d'administration de la Société française de bienfaisance de la Nlle Orléans fera hisser le drapeau de l'Asile, à mi-mât, demain, dimanche, 16 de courant.

Le Petit Journal de San Francisco, Californie, a reproduit, en entier, la séance du 19 mai dernier du Conseil d'administration de la Société française de bienfaisance de la Nlle Orléans — séance dans laquelle le Conseil a présenté une magnifique médaille d'or à M. Léon Simon, en récompense du zèle et du dévouement qu'il a montrés en sa qualité de secrétaire de la Société depuis 1873, époque de son élection.

On se rappelle que, le 31 mai, à une assemblée générale, la Société a remercié le Conseil d'avoir pensé à reconnaître les grands services de M. Simon.

L'*Abeille* a partagé, de tout cœur, les sentiments qui avaient amené le témoignage de reconnaissance.

Une grande assemblée de citoyens de la paroisse Pointe-Coupée, Louisiane, a eu lieu, le 8 août courant, au Court-house. Elle a été appelée à l'ordre par l'Hon. L. B. Claiborne, qui a ensuite laissé la présidence à M. M. Basso.

MM. J. W. Quinn et C. D. Hébert ont été élus secrétaires.

Un comité composé des Hon. Ch. Parlange, L. B. Claiborne, John Voist, et de MM. R. Semple, P. Deplaigne, M. Thomson, Dr A. Tircuit, F. E. Hubert, J. B. Cazayoux, O. F. Lieux, J. B. Major, a été chargé de rédiger les résolutions, dont voici le résumé :

"Une Convention sera convoquée à Baton Rouge, le 24 août. Elle sera composée des délégués des paroisses et parties des paroisses situées à l'ouest du Mississippi, au nord et à l'ouest du Bayou Lafourche, à l'est de l'Atchafalaya. Le but est d'aviser aux moyens de reconstruire immédiatement la levée Morganza.

"Les paroisses Pointe-Coupée, West Baton Rouge, Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, Ibérie, St-Martin, sont requises d'envoyer leurs délégués à Baton Rouge, le 24 août. Les chemins de fer du Texas Pacific et du Louisiana Central sont aussi priés d'y envoyer des représentants.

"Le meeting invite également à y assister le gouverneur McEnery, le Bureau des ingénieurs d'Etat, le trésorier d'Etat, l'auditeur d'Etat, ainsi que le Bureau des commissaires de levées du 4e district de levées.

"Le Bureau des ingénieurs d'Etat sera chargé de faire immédiatement un plan et un devis des travaux à accomplir.

"Les délégués de la Pointe-Coupée sont les Hon. Ch. Parlange, L. B. Claiborne, John Voist, MM. T. Deplaigne, M. Thompson, F. S. Hubert, Th. G. Sparks, Dr A. Tircuit, J. B. Cazayoux, Edwin Vignes."

Un trait qui caractérise bien le gén. Grant et donne une haute idée de son américanisme. On sait que sa fille, Mme Sartoris, habite l'Angleterre ; le général lui a demandé d'amener ses enfants en Amérique, et de les y faire élever. Elle se conformera sans doute à ce vœu.

La Constitution du Rhode Island — le plus petit des Etats de l'Union américaine — ne permet pas à un étranger, même naturalisé, de voter, s'il ne possède pas en propriété foncière une valeur d'au moins $134, libre de toute hypothèque. L'Etat est très petit et tout le sol appartient à quelques familles riches. Il est très difficile à un étranger de se procurer le coin de terre voulu par la loi.

Un fait curieux vient de se passer dans l'Etat. Un citoyen notable, qui réside depuis 45 ans à Providence, qui a été plusieurs fois membre de la Législature et membre de la Chambre des Représentants à Washington, vient de perdre son droit de vote, parce qu'il a fait faillite et perdu ses immeubles.

Pensée d'un Bordelais.

Les grands crus font les grandes cuites.

Le Courrier des Etats-Unis, du 12 août :

Le *World* de New-York annonce qu'il a accompli sa tâche en vue de l'achèvement du piédestal de la statue de la *Liberté éclairant le monde* et que non seulement la traite de $100,000 qu'il n'avait pas craint de tirer sur le patriotisme américain a été honorée, mais encore que le chiffre est dépassé de plus de $2,000. Nous complimentons bien cordialement le *World* de l'achèvement de son œuvre ; et nous le complimentons avec d'autant plus de gratitude qu'il n'a cessé d'en poursuivre le succès en invoquant les meilleurs sentiments et les plus honorables souvenirs ; les sentiments d'amitié réciproque dont doivent être animés deux peuples représentant dans le monde les mêmes principes et les mêmes visées humanitaires ; et les souvenirs séculaires de la Liberté conquise sous l'impulsion d'un même idéal et au prix de communs efforts, de communs sacrifices.

C'est là, en effet, la seule pensée dont a été inspiré le peuple français en offrant au peuple américain un témoignage de sa sympathie désintéressée, et le plus grand mérite à nos yeux du journal le *World*, sans préjudice des autres bien entendu, est de l'avoir compris comme nous et d'avoir entrepris avec tant d'élan de le faire comprendre aux citoyens intelligents de son pays. Il y a réussi à merveille ; il a réussi à faire vibrer la corde sensible dans l'âme populaire, tandis que des appels presque désespérés venant d'autres sources, honorables et autorisées cependant, avaient échoué devant l'indifférence des grandes fortunes et des hautes vanités. Cent vingt mille contributions, dont l'immense majorité ne dépassent pas les proportions d'une modeste obole, ont prouvé que le *World* connaît la source où la générosité ne tarit jamais, et qu'il sait dire les paroles qu'il faut pour la faire jaillir. Il a le droit d'être fier aujourd'hui, et de se reposer sur son œuvre accomplie, car c'est bien son œuvre à lui, et il peut dire en levant haut la tête : *exegi monumentum*.

—Le piédestal de la statue de la Liberté sera probablement terminé à la fin du mois, ou, s'il n'est pas tout à fait achevé, il sera néanmoins assez avancé pour qu'on puisse commencer à mettre en place les morceaux de la statue. Mais la somme de $100,000 recueillie par le *World* ne suffira pas pour achever la construction du monument, et il faudra environ $35,000 en plus, dont $14,000 pour installer l'armature en acier et $21,000 pour monter la statue.

Nous lisons, dans le *Temps* du 31 juillet :

La colonisation exige un certain entraînement que nous n'avons visiblement pas encore. Il faut considérer, il est vrai, que l'histoire n'attend pas ; si les colonies s'offrent souvent quand on n'est pas tout à fait en position de les recevoir ou de les prendre le jour, on vanche, où l'on sent prêt, il se trouve qu'elles ne sont plus disponibles. Les nôtres, comme l'a très bien expliqué M. Jules Ferry, nous sont venues en quelque sorte sans que nous allions les chercher ; nous ne songions pas à nous établir en maîtres au Tonkin, ce sont les circonstances qui nous ont obligés d'y prendre pied définitivement : il en sera très probablement de même à Madagascar. Après quoi il n'y aura plus rien sans doute, car tout est en main, hors le centre de l'Afrique, qui n'est et ne sera longtemps abordable pour personne, et dont nous n'aurons vraisemblablement jamais besoin, grâce à l'Algérie, à la Tunisie, au Sénégal, au Congo et au Gabon, qui nous assurent dès maintenant sur ce continent un rôle au moins égal à celui de toute autre puissance.

Nous pouvons donc nous vouer en paix le champ conquis par nos soldats et nos marins, et il n'y a d'ailleurs pas autre chose à faire pour le moment. C'est ce que M. Brisson a exposé hier avec un à-propos, une autorité et une décision qui lui font le plus grand honneur et qui ont soulevé les applaudissements unanimes de la majorité. Il avait été appelé à la tribune par M. Clémenceau, qui voulait absolument l'obliger à prendre part contre son prédécesseur. La différence des situations suffit à motiver la différence des politiques, et il est à croire que M. Ferry lui-même, s'il fut resté au pouvoir, aurait parlé comme son successeur. Il ne saurait donc y avoir deux camps devant les électeurs en matière de colonies : ne rien abandonner du patrimoine national, mais s'occuper de l'aménager plutôt que de l'étendre, telle doit être le programme de la Chambre nouvelle, et tel est, en attendant, celui du cabinet. L'union peut se faire, elle s'est déjà faite hier, en dehors, il est vrai, de l'extrême gauche, sur cet excellent terrain ; il est à désirer qu'elle se fasse sous les mêmes auspices dans toutes les questions importantes, et il n'est que juste de reconnaître que l'attitude et le langage de M. le président du conseil constituant, à ce point de vue, pour la période électorale qui va s'ouvrir, la meilleure des préfaces.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Un élévateur de grains, qui est appelé à rendre de réels services à la meunerie et à la minoterie, est dû à un Français, M. Delhaye. Il est consacré à la réception des grains, au moyen de l'air comprimé, à la hauteur de la fenêtre d'un cinquième étage.

L'appareil, qui donnait, il y a quelques mois, lors des premières expériences, des résultats tout à fait surprenants et cela avec un modèle informe, un tuyautage improvisé et une ventilation insuffisante, vient d'être perfectionné en un point d'une extrême importance. Avec l'ancien appareil, il fallait un ou plusieurs hommes pour monter le grain dans le courant d'air comprimé, M. Delhaye a supprimé cette complication en adaptant à sa conduite principale des tuyaux aspirateurs. Ceux-ci plongent dans le grain et l'attirent dans le courant d'air comprimé qui l'emporte avec une rapidité plus grande que celle de la tempête, dans telle direction qu'il plaît à M. Delhaye de donner à son tuyautage. Que la décharge soit à proximité ou à un kilomètre de distance, au cinquième étage d'un entrepôt ou dans un allège, le transport du grain s'opère avec une régularité et une rapidité vraiment merveilleuses. On n'a plus qu'à quelque sorte à s'occuper que de la production de l'air comprimé. Une fois les tuyaux aspirateurs placés dans la cale d'un navire ils descendent avec le grain jusqu'à ce que celui-ci soit complètement épuisé. Ajoutons qu'un mesureur automatique complète l'appareil Delhaye, de sorte que l'emploi de cet élévateur supprime du coup : 1. la manipulation à bord ; 2. la mise en sacs ; 3. le transport à dos d'homme ; 4. le déchargement, et 5. le mesurage. On peut évaluer à 50 0/0 l'économie qui en résultera sur les frais de chargement et de déchargement. Quant à l'économie de temps, elle sera énorme. Quelques heures suffiront pour décharger le plus grand navire.

L'élévateur Delhaye pouvant s'appliquer à toutes les matières sèches de petites dimensions telles que grains fèves, pois, riz, café, etc., etc., telle invention appelée à un immense avenir, apportera bien des modifications aux usages commerciaux. Elle aura d'abord pour effet de généraliser pour les marchandises que nous venons d'énumérer, le transport en vrac, de supprimer la mise en sacs, encaisse et de donner une rapidité extraordinaire aux opérations des ports de l'ancien et du nouveau monde qui l'adopteront.

Il y a quelque temps, M. Chanselle, en France, a fait connaître un procédé de conservation des bois, découvert par M. Lastal, entrepreneur de construction à Firminy. Ce procédé est d'une si grande simplicité qu'il se substituera bientôt à tous les autres modes de conservation usités.

M. Lastal avait remarqué, dans les divers travaux de maçonnerie qu'il a exécutés, que les planches qui ont servi d'aire à broyer le mortier acquièrent une résistance, une dureté considérable et que rien ne peut plus les faire pourrir.

Il a imaginé le procédé suivant :

Dans une grande bâche on un grand bassin, il emplit les bois, et par dessus le tout, il pose une couche de chaux vive et l'arrose peu à peu de manière à les faire fuser ; l'eau chargée de chaux baigne les bois ; on les laisse ainsi séjourner plus ou moins, selon leur grosseur, une semaine pour les bois de mine.

Les bois préparés ainsi acquièrent une grande résistance à la pourriture ; c'est ce que l'on pourra constater dans quelque temps, des bois de mine ayant été envoyés par M. Chanselle à M. Lostal, pour être préparés. Mais ce que l'on peut remarquer tout d'abord, c'est que le bois acquiert une consistance, une dureté particulière. La chaux l'incruste jusqu'au centre et lui communique cette résistance.

Voici, d'après le *Moniteur de Rome*, la traduction de l'allocution prononcée par Léon XIII au consistoire secret du 27 juillet. Nous la trouvons dans le *Temps* du 1er août :

Vénérables frères,

Depuis la dernière fois que nous vous avons adressé la parole dans cette auguste enceinte, pour nous plaindre de la juste douleur que nous avions éprouvée peu auparavant, d'autres motifs sont venus nous renouveler les soucis et les preuves de notre âme.

De ce nombre, vous le savez, il y a eu récemment l'interdiction d'accomplir dans la capitale du monde chrétien cet acte de piété publique envers Dieu, qui, souvent, n'est pas défendu jusque dans les villes où domine la superstition et l'erreur. Nous voulons dire les honneurs, que l'on avait coutume de rendre publiquement à l'auguste sacrement de l'Eucharistie, à de certaines époques, lorsqu'il est porté aux malades, et qu'un décret a aboli. Cela est d'autant plus grave que, pendant que d'une part on diminue la liberté légitime de la religion, on accorde, de l'autre, une licence impunie à l'impiété.

Si même nous n'avions pas à déplorer à ce sujet les exemples presque quotidiens que nous avons sous les yeux, il suffirait de signaler ce que nous avons vu, il y a quelques mois à peine, alors que plein pouvoir a été donné aux ennemis les plus acharnés de la religion de se réunir librement à Rome en aussi grand nombre qu'ils le voulaient et d'y attaquer d'un commun accord le catholicisme, comme dans sa citadelle propre.

Ceci pour ce qui arrive chez nous ; mais trop souvent ce qui nous arrive au dehors n'est guère plus consolant. La France nous impose une sollicitude peu commune, par suite des graves et nombreux obstacles que le cours des affaires publiques cause à l'Eglise. Il faut en dire autant de l'Allemagne, au sujet de laquelle assurément nous ne désirons rien tant et de toutes nos forces que de rétablir d'une manière durable l'harmonie des intérêts civils et religieux ; mais il faut recourir à de grands efforts pour surmonter les difficultés.

Pour ces motifs, il est nécessaire maintenant plus que jamais de combattre vaillamment et, ce qui importe par-dessus tout, avec concorde et bon ordre, pour la justice et la vérité. —Pour nous, nous sommes pénétré de la grandeur de ce l'importance de nos devoirs ; c'est pourquoi, plaçant notre pleine confiance en Dieu, nous continuerons de consacrer tous nos soins et toute notre sollicitude à l'accomplissement des devoirs de notre charge apostolique ; pareillement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous continuerons de défendre avec toute la vigilance possible et de revendiquer de tous nos efforts chacun des droits de l'Eglise et du siège apostolique.—Dans l'accomplissement de ces devoirs, nous connaissons déjà par expérience, vénérables frères, combien vous nous êtes précieux par votre zèle, vos conseils et votre sagesse.

Nous sommes fondé aussi à compter sur l'aide et l'activité des hommes éminents recommandables par leur vertu, leur prudence, leur doctrine, leur attachement à ce siège apostolique et que nous avons décrété d'agréger en ce jour à votre illustre collège. Ce sont :

Paul Melchers, archevêque de Cologne ;

Alphonse Capecelatro, archevêque de Capoue ;

François Battaglini, archevêque de Bologne ;

Patrice-François Moran, archevêque de Sydney ;

Placide-Marie Schiaffino, de la Congrégation Bénédictine des Clivétains, évêque titulaire de Nysse, secrétaire de la S. Congrégation des évêques et réguliers ;

Charles Cristofari, auditeur de la chambre apostolique.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, de part l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la nôtre, nous créons et publions cardinaux prêtres de la sainte Eglise romaine :

Paul Melchers,

Alphonse Capecelatro,

François Battaglini,

Patrice-François Moran,

Placide-Marie Schiaffino,

et cardinal diacre,

Charles Cristofari,

avec les dispenses, les dérogations et les clauses nécessaires et opportunes.—Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, Louisiane, du 17 août :

Mort, dans cette ville, le 11 août 1885, d'une fièvre pernicieuse, François Ferran, âgé de 38 ans, natif de Castelbiague, Canton de Salies-du-Salot, Haute Garonne, France.

—Nous avons pu nous renseigner, auprès de plusieurs planteurs de la Rivière Rouge, sur l'état du coton dans cette région. Les cheuilles y ont, paraît-il, fait leur apparition en grand nombre. Il y en a qui sont d'une certaine grosseur.

Jusqu'ici, elles n'ont causé aucun dommage sérieux ; elle se sont bornées à ronger quelques feuilles. Seulement quelques-uns de ces planteurs ont pu constater d'existence pour être à même de commettre de graves dégâts, et, à cette époque, elle ne seront plus beaucoup à craindre.

—On nous a offert, hier, un melon d'une grosseur extraordinaire ; il pesait 50 livres ; il était aussi délicieux que beau.

Le *Journal des Débats*, du 1er août :

Il serait vraiment intéressant de savoir si la nouvelle que donne ordinairement la *Kreuzzeitung* est vraie. Elle nous apprend comment l'administration russe répond aux expulsions chaque jour plus nombreuses qui sont signifiées aux sujets russes et polonais-russes (de la domestique au docteur en médecine) qui habitent depuis plus ou moins de temps en territoire allemand.

On annonce simplement, en effet, que le gouvernement de Saint-Pétersbourg va frapper d'une capitation de 1 à 100 roubles tout étranger qui s'arrêtera pendant plus de quinze jours sur le territoire russe. La mesure serait assez dure pour les Allemands, généralement aisés, qui font un commerce important dans les provinces où leur langue est parlée, du même qu'à Moscou et à Saint-Pétersbourg. L'impôt prélevé sur ces négociants servirait peut-être à secourir les nombreux individus, généralement misérables, que la Prusse rejette de son territoire.

Versailles, France, 29 juillet.

Expériences stratégiques : Des expériences de nuit ont été exécutées, ce soir, dans le parc de Versailles, par les régiments du génie et de l'artillerie, pour clore l'inspection générale qui a été passée par le général Saussier.

Plusieurs ponts, jetés très rapidement sur le grand canal éclairé à la lumière électrique et à la lumière oxyhydrique, ont permis à de nombreuses batteries d'artillerie de gagner la rive opposée en quelques minutes.

De nombreux officiers supérieurs des garnisons voisines assistaient aux expériences.

Un feu d'artifice a été tiré, vers dix heures, par la compagnie des artificiers du génie.

Une grande quantité de curieux ont suivi les exercices.

Les journaux siciliens parlent d'un projet de construction d'un pont colossal devant relier la Sicile au continent italien. Ce pont serait construit entre Gianziri et la Punta del Pizzo, où la mer n'a que quatre kilomètres de largeur et une centaine de mètres de profondeur. Tout le pont serait en pelor avec des masses de granit comme fondement à une vingtaine de mètres des deux côtes. La largeur du pont serait de 60 mètres et celle de 20 mètres entre deux piliers.

Ce projet, ajoutent les journaux siciliens, sera soumis sous peu au ministère des travaux publics italien.

La Société qui s'était formée, en France pour la construction et l'exploitation d'un tunnel sous la Manche s'est réunie dernièrement. Les actionnaires se sont déclarés décidés à ne plus faire de sacrifices pour la réalisation d'un projet qui rencontre si peu de faveur.

Rien que la Société ne se soit pas dissoute, elle a résolu de ne pas saisir le prochain Parlement de la question du tunnel, pareil effort paraissant condamné d'avance à un échec.

On annonce que le ministre de la justice de France fait préparer un projet de loi, à l'effet d'admettre le principe de l'indemnité aux victimes des erreurs judiciaires.

L'Entreprise, Nlle-Ibérie, paroisse Ibérie, Louisiane, du 12 août :

Nous avons eu, hier, la visite de M. T. Jay Lacy, propriétaire de la pépinière Mount Hope, située près du village de Washington, paroisse St. Landry. Il nous a apporté un échantillon de la poire Leconte, fruit qui fait fureur maintenant dans le Sud, car notre sol et notre climat lui conviennent particulièrement. L'arbre croît rapidement, peut produire longtemps, ne craint pas les parasites ou autres insectes.—Nous avons eu aussi un superbe échantillon de prunes qui mûrissent en juillet et août, même plus tard, quand les autres qualités sont déjà hors de saison.

—Est décédée, à la résidence de son mari, en cette ville, lundi soir, 10 août, Cécilia Riehard, épouse de notre brave vieil ami, M. Ursin Néreaux, âgée de 44 ans et 7 mois. Elle laisse une nombreuse famille, à qui nous offrons nos sincères compliments de condoléance.

Les journaux de France du 31 juillet nous annoncent que, sur les rapports favorables de l'Académie de médecine de Madrid, le ministre de l'intérieur de l'Espagne a décidé de permettre les nouvelles expériences proposées par le docteur Ferran Une commission, composée de trois docteurs, accompagnera le docteur Ferran.

Les expériences auront probablement lieu à Don-Benito, près de Badajoz, ville qui sera isolée pendant ces expériences ; le docteur Ferran inoculera gratis tous ceux qui se présenteront.

Un délégué du gouvernement dressera la statistique des inoculés et re-inoculés, et comptera les cas et les morts. On établira, de cette façon, deux catégories.

Il s'agit de savoir si le docteur Ferran remplira sa promesse d'arrêter les progrès du choléra *dans cinq jours*.

On croit que la commission nouvelle partira avec le docteur Ferran, sous peu, pour Don-Benito. Le ministre de l'intérieur désire savoir si réellement le procédé du docteur Ferran est bon.

Il agit avec une complète impartialité et facilitera par tous les moyens les nouvelles expériences que le monde scientifique attend avec anxiété.

Le *Journal du Havre*, du 31 juillet :

Une réunion royaliste a eu lieu, mercredi dernier, à Grenoble, chez M. Chaper, ancien député. Quarante personnes environ étaient présentes.

L'objet de cette réunion était d'examiner quelle attitude le parti royaliste pourrait prendre dans la lutte électorale du département de l'Isère.

Or, voici la nouvelle qui nous est communiquée :

"Un dos invités de M. Chaper ayant proposé qu'une liste de candidats fût immédiatement arrêtée, un autre royaliste a fait cette observation : "Avant d'avoir des candidats, il faudrait savoir si nous avons des princes, car rien ne semble l'indiquer."

C'est alors que M. du Chevalard, qui représentait M. le comte de Paris, s'est levé et a dit : "Je suis autorisé à vous annoncer qu'avant les élections, M. le comte de Paris fera une déclaration au pays."

Telle est l'information que nous recevons de Grenoble. Nous la publions sans commentaires.

Le bruit a couru de la mort du docteur Jules Voisin. Il n'en est absolument rien : le célèbre aliéniste français est en parfaite santé, et la fausse nouvelle de son décès n'est que le résultat d'une lettre d'un fou à l'un des journaux de Paris, à qui nous l'avons empruntée. Le pensionnaire de Bicêtre, échappant à une surveillance, avait écrit un avis de décès et avait contrefait la signature du directeur de l'asile.

Décédée à Auvers (département de Seine et-Oise, France), le 30 juillet 1885, à l'âge de 80 ans, Madame Vve ANNA MESNY, née DARIER

Décédée, le 14 août, à 4 heures 20 minutes de l'après-midi, à l'âge de 43 ans, Dame ANTOINETTE FERRAN, native de Vic-Bigorre, département des Hautes-Pyrénées, France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 2 heures et demie, de la dernière résidence, rue Prieur No 33, entre Palmyre et Gasquet.

De la part de sa famille.

Décédé hier vendredi à 11:25 heures du soir à l'âge de 28 ans, EUGÈNE BRUNE, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Brune, O'Meara et Steen sont respectueusement i vités à assister aux funérailles qui auront lieu CETTE APRÈS-MIDI à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence 21 South Claiborne.

Décédé, le vendredi 14 août, à 10.45 A. M. à l'âge de 2 ans et 1 mois, LUIGI M. DELLORTO, fils unique de Luigi Dell'Orto et de Belle E. Hill. Les amis et connaissances de la famille et du Dr Dell'Orto sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 10 heures A. M. Le convoi partira de la résidence de ses parents, 193 rue Félicité

Compagnie Bordelaise.
LIGNE DIRECTE DE NEW-YORK A BORDEAUX.
Chateau Lafitte, Chateau Yquem,
Chateau Margaux, Chateau Leoville.
Le Chateau Margaux partira de New York le samedi, 5 septembre.
L. A. FOURNIER, Agent,
103 rue Gravier.
18aout—2m—dim,mar,jeu

COLLEGE ST-ISIDORE,
Coin des rues Peters et Rennes,
3me District—Nouvelle-Orléans.
L'ANNÉE scolaire de cette institution commencera le 1er septembre. Cours commercial. Pas de frais additionnels pour le Français ou l'Allemand. Conditions: Pension et Externat, payement de 16 par mois, payable d'avance. Pour le Catalogue s'adresser au
REV. J. SCHERER, C. S. C., Président.
15 août—2m—Dim,Mar,Jeu

Bureau du Contrôleur.
Ville de la Nlle Orléans, ce 14 août 1885.
Les personnes ci-après nommées sont respectueusement informées qu'il y a à leur crédit au Trésor de la Ville de la Nouvelle-Orléans, provenant de jugements pour taxes de l'année 1882, les sommes en regard de leurs noms ; et elles sont requises de se présenter à ce bureau et de réclamer les mandats sur le Trésorier pour les sommes qu'elles toucheront en livrant les diverses jugements en leur possession.
William T. Davis.....$17,749 30
Alfred Marchand.....3,934 85
George W. Green.....50 66
C. F.